

**Extrait du registre des délibérations du Centre
 Communal d'Action Sociale de Theix-Noyal**

Délibération n° 2022 / 019

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 2 juin, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Theix-Noyal, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Christian SEBILLE vice-président.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : Mercredi 25 mai 2022

PRESENTS : Christian SEBILLE, Danièle CATREVAUX, Martine GUILLERME, Gilles FORDOS, Nicole DALINO, Danielle LAU, Eric NEAR, Anne-Marie LE FLOCH, Denise HOUSSAYE, Pierre CROLAS, Yoann THEBAUT, Daniel PEURON, Françoise GUENEGO, Sullivan VALIENTE

EXCUSES : Marie-Josée PASQUIER, Robert RIGOLLE, Paulette MAILLOT

PROCURATION : Robert RIGOLLE donne procuration à Danielle CATREVAUX
 Paulette MAILLOT donne procuration à Denise HOUSSAYE

CCAS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE HUMANITAIRE OU MEDICO-SOCIAL

M. Christian SEBILLE, Président, rappelle que le CCAS est chargé d'examiner les demandes de subventions reçues à caractère humanitaire, social ou médico-social.

Vu les crédits inscrits au budget principal 2022 à l'article 6574,

Après sortie des personnes membres de ces associations,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide :

- DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2022 les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Siège	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2021 (pour mémoire)	DEMANDES 2022	DECISION DU CCAS
Association sociale				
1 - Secours populaire	St Avé	100	Non précisé	100
2 - Banque alimentaire du Morbihan	Vannes	800	1000	1000
3 - Resto du cœur	Vannes	200	200	200
4 - Secours catholique	Vannes	100	Entre 100 et 200	100
5 - Familles rurales	Theix-Noyal	450	500	450
6 - Roz'Anim	Theix-Noyal	500	800	500 + 500 exceptionnelle

Association de soutien				
7 - Association Dialogue	Theix-Noyal	350	500	350
8 - Echange et partage deuil	Elven	100	Non précisé	100
Association médicale				
10 - Faire Face Ensemble	Vannes	0	100	100

- AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avéraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme aux registres des délibérations,

Theix-Noyal, le 8 juin 2022

La vice-présidente



Danielle CATREVAUX

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.